Image not found or type unknown

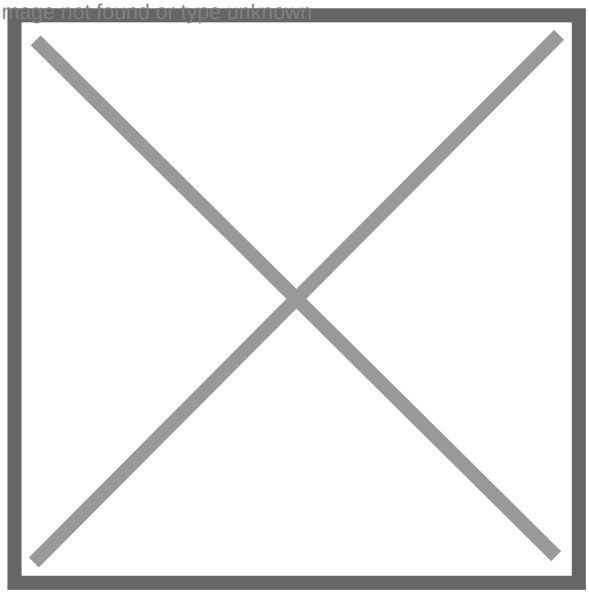

# Enfant illégitime?? né hors mariage

Par **nellou**, le **28/05/2008** à **09:54**

bonjour,
je suis enceinte de 7 mois, d'un monsieur avec qui je ne vis pas et qui m'a abandonné.
Nous nous sommes connu il y a 3 ans; il était encore marié. En septembre 2007, lui et sa femme entamment une procédure de divorce, le divorce est effectif en janvier 2008, ils ont chacun leur logement, et il paie a son ex épouse les pension qui lui sont dues pour elle et leur fille
début février 2008, il me demande d'aller vivre avec lui, je ne le souhaite pas à cause de la grossesse, un déménagement n'est pas propice et je préférerais qu il vienne chez moi. il me quitte et ne prend plus de nouvelles et je suis anéantie .
j'apprend de sa bouche en avril suite à un appel , je voulais savoir ce qu'il comptait faire vis a vis de ce bébé, qu'il re vit aujourdhui avec son ex épouse dans son nouveau logement ( elle a gardé aussi le sien) et qu il ne souhaite pas assumer ses responsabilités pour notre enfant pour le moment !
étant donner que nous avions programmer cettte grossesse, je souhaite connaitre mes droits et celui de mon enfant a venir, je souhaite que mon enfant soit protéger financiérement et que son pére accepte ses responsabilités, sachant que le cout pour un bébé est trés élevé:chambre poussette vétement...
Je vais aller voir un avocat de mon arrondissement, si une procédure est engagée, que va décider le juge?
merci de me répondre

Par **novice43**, le **01/06/2008** à **19:59**

Bonjour,

Déjà lisez quelques témoignages de femmes sur la reconnaissance de l'enfant :

http://forums.france5.fr/lesmaternelles/Etatcivil/Declarationetreconnaissance/enfant-reconnu-sujet_8_1.htm

Ensuite lisez bien ce qui suit surtout l'intervention de Kara :

http://droit-finances.commentcamarche.net/forum/affich-3825608-enfant-non-desire-et-pensions

cordialement,

Par **nellou**, le **02/06/2008** à **07:44**

Merci pour votre réponse, le site sur lequel vous m'avez envoyé est trés bien.
Je suis allée voir un avocat vendredi, je vais entammer une procédure dés la naissance du bébé.
Je dois juste apporter la preuve que nous étions ensemble au moment de la conception, soit par attestations soit par photos ça ne sera pas trés difficile.
Maintenant s il souhaite le déclarer je ne suis pas contre à un droit de visite et d'hébergement mais je pense que l'ex femme de monsieur n'appréciera pas trop de devoir s'occuper d'un bébé qui n'est pas le sien !
De toute façon, tous ce que je souhaite c'est que mon enfant soit protégé financiérement, il peut raconter à tout le monde ce qu il veut, j'ai assez de preuves pour prouver à la jaf que c'était un enfant désiré.
bonne journée

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés